

Circuit national Fleuret Juniors



hommes et dames, de la ville de Bobigny
Dimanche 15 mars 2009

ENTRÉE GRATUITE - Gymnase Henri Wallon - 1, rue Bernard Birsinger - 93000 Bobigny

Direction des sports • Département de la Seine-Saint-Denis



www.bobigny.fr

CIRCUIT NATIONAL DE BOBIGNY

FLEURET JUNIOR

HOMMES ET DAMES

DIMANCHE 15 MARS 2009

Organisé par

L'ATHLETIC CLUB DE BOBIGNY

Avec le concours de



La ville de BOBIGNY

Le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis



La Fédération Française d'Escrime



La Ligue d'Escrime de Créteil

Le Comité Départemental d'Escrime



LIEU : Gymnase Henri WALLON, rue Bernard BIRSINGER (ancienne rue Jacques ANQUETIL)

ACCES :

EN VOITURE :

Par le périphérique :

sortie Porte de Pantin, prendre la RN3 direction Bobigny puis mairie, centre commercial Bobigny 2.

Par autoroutes (A86, A3) :

sortie Bobigny puis centre ville, mairie, centre commercial Bobigny 2.

EN TRANSPORTS EN COMMUN :

De Paris :

Métro ligne 5 direction Bobigny Pablo Picasso descendre au terminus Bobigny Pablo Picasso.

De l'Aéroport de Roissy Charles De Gaulle :

RER B (direction Paris) arrêt Le Bourget puis autobus 146 (direction Montfermeil les bosquets) arrêt Bobigny Pablo Picasso.

Ou RER B (direction Paris) arrêt gare du Nord, puis métro ligne 5.

Ou Roissy bus direction Bobigny, descendre à Pablo Picasso.

REGLEMENT DE LA COMPETITION

ARME :

Fleuret hommes et fleuret dames

CATEGORIE :

Junior hommes et dames

DATE :

Dimanche 15 mars 2009

HORAIRES :

Hommes: 07 H 30, scratch 08 H 00. Dames: 08 H 15, scratch 08 H 45

MATERIEL ET EQUIPEMENT:

La tenue et le matériel utilisés devront être aux normes de la Fédération Française d'Escrime. Les tireurs (euses) s'arment et s'équipent sous leur propre responsabilité.

Présence d'un stand de fournisseur de matériel d'Escrime



DIRECTOIRE TECHNIQUE :

Un Directoire technique sera composé le jour de la compétition.

Pour le bon déroulement de la compétition, il prendra toutes les décisions utiles et conformes aux règlements Fédéraux., et tranchera sans appel.

LICENCE :

les tireurs (euses) doivent présenter leur licence, et en cas de contestation le ou la tireur (euse) doit être en mesure de justifier de son identité auprès du Directoire technique, sous peine d'être exclu de l'épreuve. Ne seront acceptés que les tireurs (euses) en possession d'une licence électronique 2008-2009 validée par la FFE.

COURTOISIE : Rappel de la circulaire de la FFE :

« La FFE décide, pour application stricte à partir du 01/03/08,

L'enseignant – accompagnateur :

- **n'a pas le droit de prodiguer des encouragements pendant le match,**
- **n'a pas le droit de prodiguer des conseils techniques pendant le match, sauf les périodes réglementaires dévolues à cet effet,**
- **n'a pas le droit de demander des explications auprès de l'arbitre.**

Le non respect de ces points réglementaires entraînera l'application des articles T82 et T83 du règlement pour les épreuves FIE par l'une ou l'autre des autorités suivantes : l'arbitre, tout membre composant le Directoire Technique, le responsable technique régional (CTS) ou son équivalent désigné par la ligue, le président de ligue (ou son représentant), ou le président du comité départemental (ou son représentant) en fonction des prérogatives de chacun. »

ARBITRAGE :

Conformément aux règlements de la FFE, tout club engageant 4 tireurs ou plus (hommes et dames confondus) devra mettre à la disposition du Directoire Technique un arbitre ayant au minimum un diplôme de niveau régional.

Aucune dérogation à cette règle ne sera accordée conformément au règlement Fédéral de l'arbitrage.

Les arbitres seront rémunérés selon les tarifs en vigueur.

ATTENTION : tous les arbitres doivent être présents à 08 H 00.

ENGAGEMENT, DROITS D'INSCRIPTIONS : 8 Euros

Les engagements seront effectués par Internet sur le site de la FFE et parviendront **au plus tard le jeudi 12 mars 2009 à 23 H 59.**

Aucune inscription ne sera acceptée hors délais.

« En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition. Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement entre les mains du club organisateur. (Décision du CD FFE du 29/03/2008) »

RECOMPENSES :

Les 8 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

RESTAURATION :

Une buvette fonctionnera durant toute la durée de la compétition,
(Sodas et boissons chaudes, sandwiches, frites, barbecue, hot-dog, gaufres, crêpes ..)



HOTELS



Situés à 5 minutes en voiture du lieu de la compétition

HÔTEL RESTAURANT CAMPANILE BOBIGNY ★★

304 Av Paul Vaillant Couturier - 93000 BOBIGNY

Tel : 01.48.31.37.55 Fax : 01.48.31.53.30

Mail : bobigny@campanile.fr

Tarif sportif : 47,00 € la chambre pour 1 ou 2 personnes

Supplément 3^{ème} personne : 13,00 €

Petit déjeuner : 8,50 €

Demander le tarif Escrime. Navettes à 07H00 et 07H45

HÔTEL BALLADINS ★★

302 Av Paul Vaillant Couturier - 93000 BOBIGNY

Tel : 01.48.96.07.30 Fax : 01.48.95.08.67

Mail : bobigny@balladins.com (3260 et dites balladins)

Tarif : 57,00 € la chambre pour 1 ou 2 personnes

Petit déjeuner : 5,80 €

Navettes à 07H00 et 07H45

HÔTEL PREMIERE CLASSE DRANCY ★★

10 rue de Stalingrad – 93700 Drancy

Tel : 01.48.31.89.47 Fax : 01.48.31.88.32

Tarif : 52,00 € la chambre 3 lits

Petit déjeuner : 4,80 €

Navettes à 07H15 et 08H00

Situés à 15 minutes en voiture du lieu de la compétition

HÔTEL CAMPANILE PARIS EST PANTIN ★★

62-64 Av Jean Lolive - PANTIN

Tel 01.48.91.32.76 Fax : 01.48.91.88.16

Mail : pantin@campanile.fr

Tarif sportif : 47,00 € la chambre 1 ou 2 personnes

Supplément 3^{ème} personne : 13,00 €

Petit déjeuner : 8,50 €

Demander le tarif Escrime.

HÔTEL IBIS PARIS PANTIN EGLISE ★★

153 Av Jean Lolive – 93500 Pantin

Tel : 01.48.10.67.00 Fax : 01.48.10.67.01

Ibishotel.com - Tarif : 57 à 76 €

Petit déjeuner : 8,00 €

**Tarif Vitabis : 46,00 € la chambre 1 ou 2 personnes sur
présentation de la licence et de la convocation.**

MERCURE PARIS PORTE DE PANTIN ★★★

22 Av Jean Lolive – 93500 Pantin

Tel : 01.48.91.66.00 Fax : 01.48.44.12.17

Mail : H2799@accor.com

LES RESERVATIONS SONT À FAIRE DIRECTEMENT AUPRES DES HOTELS

